

CATÉGORIES

Les artistes peuvent s'inscrire dans l'une des trois catégories suivantes :

- Artistes de la relève
- Artistes semi-professionnels
- Artistes semi-professionnels admis d'office ou artiste choix du président 2010.

ARTISTES DE LA RELÈVE

Sont admis **SOUS SÉLECTION** dans cette catégorie :

☞ Tout artiste se déclarant amateur.

*Le Festival de Peinture se réserve le droit de refuser l'inscription d'un artiste à la catégorie Relève s'il juge que celui-ci n'est pas un artiste amateur.

ARTISTES SEMI-PROFESSIONNELS

Sont admis **SOUS SÉLECTION** dans cette catégorie :

☞ Tout artiste se déclarant artiste semi-professionnel.

Sont admis **D'OFFICE** dans cette catégorie :

☞ Artistes ayant mérité un **premier prix**, lors de la dernière édition du Festival (artistes de la relève ou artistes semi-professionnels)

- Les candidatures non acceptées à la catégorie artistes semi-professionnels peuvent être réévaluées pour une acceptation à la catégorie « Artistes de la relève. ».

PRIX CHOIX DU PRÉSIDENT

Le récipiendaire du prix *Choix du président* est admis d'office et sans frais dans la catégorie à laquelle il était inscrit au moment de l'attribution du prix. Si l'artiste souhaite changer de catégorie, la gratuité est maintenue, mais un dossier doit être soumis à la sélection.

CONDITIONS

- ❖ L'artiste adulte peut présenter jusqu'à un **maximum de cinq (5) œuvres.**
- ❖ Aucun thème n'étant imposé, toutes les œuvres sont admissibles au concours.
- ❖ Les techniques suivantes sont acceptées : peinture, dessin, procédés mixtes, gravure, estampe.
- ❖ Les œuvres doivent être récentes et ne pas avoir déjà été exposées lors d'une édition précédente du Festival.
- ❖ L'ensemble des toiles ne doit pas dépasser les dimensions du panneau alloué à l'artiste, soit **huit pieds par quatre pieds**. Les œuvres peuvent être encadrées de manière traditionnelle ou présentées d'une façon qui soit artistique ou esthétique.
- ❖ **Les copies ou reproductions, en tout ou en partie, de tableaux déjà existants, d'images tirées de films ou de documents publiés ne sont pas acceptées. Attention, les références ayant servi à la création des œuvres (photos, croquis, etc..) doivent pouvoir être fournies sur demande.**
- ❖ Le Festival de Peinture à Mascouche se dégage de toute responsabilité quant aux œuvres de l'artiste. Il en revient donc à l'exposant d'assumer la responsabilité de ses tableaux (assurance feu, vol, vandalisme). Un gardien assumera la sécurité des lieux pendant les heures de fermeture.
- ❖ Aucun pourcentage n'est perçu sur la vente des tableaux. **Seule la vente des tableaux exposés est permise.**

AMÉNAGEMENT

La section des artistes de la relève et semi-professionnels est présentée sous un chapiteau dans le **Parc du Grand-Coteau. Un panneau de quatre pieds par huit pieds (à l'horizontal)** est alloué à chaque artiste. Une bannière d'identification lui est également remise. **L'emplacement du panneau sera alloué à l'artiste au moment de l'accrochage de ses œuvres.**

Chaque artiste est responsable de l'identification de ses œuvres. Un curriculum vitæ de même que les cartes d'affaires sont acceptés. **Aucun autre accessoire accepté.**

Chaque artiste procède lui-même à l'accrochage de ses œuvres. Chaque tableau doit être muni d'œillets et d'un fil de suspension. **L'accrochage aura lieu le vendredi 2 septembre de 13 h à 17 h. 5 œuvres maximum par artiste. Aucune œuvre ne doit excéder les dimensions du panneau.**

L'artiste voit au décrochage de ses œuvres. À l'exception des tableaux vendus, **aucune œuvre ne sera décrochée avant le départ du dernier visiteur.**

FRAIS

ÉVALUATION DU DOSSIER 15 \$ (non remboursables)	Tous les artistes à l'exception des artistes admis d'office
FRAIS D'EXPOSITION 100 \$	Tous les artistes sauf artiste ayant mérité le prix Choix du président

BOURSES

Deux premiers prix seront décernés dans la catégorie **Artistes semi-professionnels**, soit l'un en *Réalisme figuratif* et l'autre en *Nouvelle figuration* ou *Abstraction*. Dans la catégorie Artistes de la relève, les bourses et mentions seront offertes aux meilleures œuvres, toutes catégories confondues.

Toutes les mentions honorables sont accompagnées d'une bourse de 50,00 \$.

CATÉGORIE	BOURSES ET MENTIONS	
Artistes semi-professionnels	1 ^{er} prix (Réalisme fig.)	500,00 \$
	1 ^{er} prix (Nouvelle fig.)	500,00 \$
	2 ^e prix (tous)	300,00 \$
	3 ^e prix (tous)	200,00 \$
	2 mentions honorables	50,00 \$
Artistes de la relève-Adultes	1 ^{er} prix (tous)	300,00 \$
	2 ^e prix (tous)	200,00 \$
	3 ^e prix (tous)	100,00 \$
	3 mentions honorables	50,00 \$
	Prix de participation	2x 50,00 \$

Les bourses et prix seront remis samedi le 3 septembre, vers 20 h 00.

Les **prix de participation** seront décernés au hasard parmi les exposants.

Les prix de participation seront décernés à la clôture du Festival, soit le lundi 5 septembre, vers 16 h 30.

INSCRIPTION

TOUTE INSCRIPTION DOIT INCLURE :

- ✍ Le curriculum vitae d'artiste
 - ✍ Au minimum, cinq (5) photos d'œuvres récentes (4" x 6") dans le style et la technique des œuvres qui seront exposées
 - ✍ Le formulaire d'inscription dûment complété (disponible au www.festivalpeinturemascouche.com ou en appelant au 450 474-4133, poste 2730)
 - ✍ Frais d'évaluation du dossier et frais d'exposition (deux chèques)
 - ✍ Une enveloppe de retour pré-adressée et affranchie suffisamment pour retour du dossier
- Les dossiers sur support informatique ne sont pas admis.**

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

14 MAI 2011

L'inscription inclut l'adhésion (obligatoire) aux Amis du Festival jusqu'au 31 octobre 2012.

Compte tenu du grand nombre de demandes reçues, à qualité égale, les candidatures retenues seront considérées selon leur date de réception au bureau du Festival.

NOS COORDONNÉES

Festival de Peinture à Mascouche Locaux permanents

2906, chemin Ste-Marie, Mascouche J7K 1N7

www.festivalpeinturemascouche.com

Information : (450) 474-4133, poste 2730

Site d'exposition

Parc du Grand-Coteau // Mascouche
Autoroute 25, sortie 28, chemin Sainte-Marie Ouest
jusqu'au boul. Mascouche. À gauche sur boul.
Mascouche jusqu'au parc.

Règlements & modalités

Artistes de la relève & semi-professionnels



Les 3, 4 et 5 septembre 2011
Parc du Grand-Coteau, Mascouche
www.festivalpeinturemascouche.com